

afim

agence fédérale d'information mutualiste

REVUE DE PRESSE

L'ACCORD
OU LA LOI

page 5



Lyon : pari réussi pour la maison médicale de garde

Au « JOURNAL OFFICIEL »

Le montant mensuel de la garantie de ressources pour les personnes handicapées a augmenté. Il passe de 766 euros à 776,79 euros par un décret paru le 12 mai au Journal officiel. Ce montant est constitué de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et d'un complément de ressources. Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Une dizaine de patients sont accueillis chaque soir à la maison médicale de garde Berthelot, située à Lyon, ainsi qu'une cinquantaine chaque samedi, dimanche ou jour férié. Assurée par 70 généralistes, cette permanence des soins de ville, en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, est appréciée des patients. Elle favorise également une meilleure régulation des soins.

« **T**outes les urgences n'ont pas besoin de l'hôpital. » En une phrase, l'affiche placardée à la maison médicale de garde (MMG), située avenue Berthelot, à Lyon (Rhône-Alpes), illustre parfaitement l'activité de cette structure. Ce vendredi 28 avril, dès l'ouverture à 20 heures, plusieurs personnes attendent d'avoir une consultation de médecine de ville alors que la plupart des cabinets libéraux sont déjà fermés.

Floriane, âgée de 25 ans, à la recherche d'un emploi, est venue car son médecin traitant est actuellement absent. « C'est beaucoup plus facile de venir ici que de parcourir tout le bottin pour trouver un médecin qui accepte de vous recevoir ! Ici, on est sûr d'être pris sans attendre longtemps et en plus, j'habite à côté ! », nous explique cette blonde pétillante. C'est également l'avis de Laetitia, qui accompagne son petit ami, Julien. « C'est bien

que la maison médicale soit ouverte tard le soir car il y a trop d'attente aux urgences », lance-t-elle.

Située au rez-de-chaussée d'un immeuble, la MMG comporte une salle d'attente et deux cabinets médicaux dont les fenêtres sont sécurisées par des barreaux. A travers la vitrine qui donne sur la rue, la secrétaire médicale actionne l'ouverture pour faire entrer les patients. Bien que le lieu puisse ressembler à un petit centre médical, cette consultation rappelle celle d'un cabinet classique. « Il n'y a pas de différence », estime Julien.

« Si cette maison médicale n'existait pas, la majorité des patients que nous accueillons auraient tout simplement appelé SOS médecins ou seraient allés à l'hôpital, ce qui freine fortement la mise en place d'une bonne régulation des soins », note le médecin de garde, le Dr Jean-Pierre Terrien, généraliste et pré-



Située au rez-de-chaussée d'un immeuble, la maison médicale de garde, à Lyon, est ouverte de 20 heures à minuit.

sident du bureau de la maison médicale de garde Berthelot. Pour ce praticien, la grande majorité des consultations réalisées à la MMG « sont justifiées ». « Le fait de pouvoir venir la nuit réduit considérablement le nombre de visites inutiles », précise-t-il.

Chaque soir de la semaine de 20 heures à minuit, le samedi de midi à minuit, ●●●

A LIRE AUSSI :

LES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT DES MAISONS MÉDICALES.

page 3

●●● le dimanche et les jours fériés de 8 heures à minuit, environ 70 médecins généralistes se relaient pour assurer une continuité des soins de ville. Un seul praticien tient la permanence du soir. En revanche, ils sont deux les week-ends et les jours fériés. « Un tour de garde est organisé tous les six mois entre les généralistes, rapporte Jean-Pierre Terrien. Le calendrier mis en place est réalisé de manière à ce qu'un médecin ne dépasse pas plus de quatre gardes par mois, deux le soir et deux le week-end. » Outre l'intérêt pour les patients, il existe aussi « un intérêt pour les médecins qui homogénéisent leurs pratiques au lieu de rester isolés dans leur cabinet ».

Alors qu'un récent rapport de l'inspection générale des Affaires sociales (Igas) et de l'inspection générale de l'Administration juge le dispositif de permanence des soins « fragile » et peu « fiable » ([lire Afim n° 2783 du 24 avril 2006](#)), cette maison médicale fait preuve d'une organisation et d'un dynamisme hors pairs depuis son ouverture en novembre 2003.

« Les trois premiers jours, personne n'est venu et on pensait avoir raté

« Les trois premiers jours, personne n'est venu et on pensait avoir raté notre coup. Mais quinze jours après, l'épidémie de grippe est arrivée et on a frisé l'émeute avec une file d'attente énorme devant la MMG. »

notre coup. Mais quinze jours après, l'épidémie de grippe est arrivée et on a frisé l'émeute avec une file d'attente énorme devant la MMG », se remémore ce praticien. En moyenne, une dizaine de patients sont reçus chaque soir et une cinquantaine les samedis ainsi que les dimanches et jours fériés. Malgré cette activité importante, la pérennité de la MMG demeure



hypothétique car le gouvernement tarde à régler les problèmes de financement (lire encadré page 4).

DEGRÉ D'URGENCE : « TOUT CE QUI PEUT ATTENDRE HUIT HEURES »

L'accueil des patients est effectué par la secrétaire médicale qui les inscrit par ordre d'arrivée. « Nous notons les motifs de consultation et si nous pensons qu'il y a

une urgence plus importante, nous en parlons au médecin qui prend lui-même la décision », explique Suzanne Rodrigues, l'une des deux secrétaires médicales qui se relaient également sur le site. Ainsi, « 1 à 2 % des patients qui viennent à la maison médicale sont renvoyés vers l'hôpital ou une clinique », poursuit le Dr Jean-Pierre Terrien.

Le Dr Jean-Pierre Terrien reçoit ses patients dans une pièce sécurisée par des barreaux.

Repères

Une évaluation des maisons médicales de garde de Lyon fait apparaître que 86 % des patients jugent la prise en charge « nettement meilleure qu'à l'hôpital » et 14 %, « un peu meilleure ». Aucune personne interrogée n'estime qu'elle soit meilleure à l'hôpital et seulement 1 % des personnes interrogées pense qu'elle est « un peu meilleure à l'hôpital qu'en MMG ».

D'une manière générale, « la permanence des soins englobe tout ce qui peut attendre huit heures », renchérit le médecin de garde. Les patients reçus à la MMG « ne nécessitent pas de plateau technique important, de radiographies, d'analyses urgentes ou d'un plâtre ». Le degré d'urgence est sensiblement le même que dans un cabinet de médecine générale. Hormis toutes les maladies courantes, l'activité de la MMG tourne essentiellement autour de pathologies comme les entorses, de petites plaies, beaucoup de pédiatrie et, très souvent, des agressions avec coups et blessures.

Emilie, étudiante de 22 ans, est venue pour cette raison. Victime d'une tentative de vol à l'arraché dans la journée, elle est arrivée accompagnée de son amie Céline. Cette dernière a déjà consulté à deux reprises à la MMG Berthelot, une fois pour elle-même et l'autre pour son fils de deux ans et demi qui joue sagement avec la boîte de jeux et de puzzles en bois. « J'ai fait une lourde chute et j'ai mal au coccyx. J'ai porté plainte dans l'après-midi, mais j'ai besoin d'un certificat médical », dit timidement Emilie, qui s'en tire avec un arrêt de cinq jours. ●●●

●●● Le médecin de garde n'a pas le temps de souffler. Déjà, il accueille un petit garçon qui s'est légèrement blessé au front en tombant. « Dans ma commune, nous avons un service de garde le soir, mais aujourd'hui nous étions chez des amis. Je suis donc partie aux urgences où j'ai découvert que certaines personnes attendaient depuis plus de deux heures ! Quand j'ai vu l'affiche d'information sur la maison médicale de garde, j'ai immédiatement décidé d'appeler pour savoir si les soins que je supposais pouvaient y être réalisés », raconte cette mère de famille. Au terme de la consultation, elle est finalement rassurée car aucun point de suture n'a été nécessaire. Dans ce cas précis, son appel au

04 72 33 00 33, le numéro de la MMG, a bénéficié d'une régulation par le Samu.

CONNAISSANCE DE « BOUCHE À OREILLE »

Il arrive aussi que des patients soient directement réorientés par le personnel des hôpitaux, dont trois sont situés à proximité de la MMG. Au total, les quatre maisons médicales de garde de Lyon ont effectué près de 44 000 consultations depuis leur ouverture (lire encadré page 4). Cela a engendré une diminution de 11 % du recours aux urgences ([lire Afim n° 2733 du 10 février 2006](#)). Officiellement, la MMG Berthelot accueille les patients des 7^e et 8^e arrondissements de Lyon,



Imprimer

cet article
en format texte

mais de nombreuses personnes viennent d'ailleurs.

C'est le cas d'une jeune mère de famille maghrébine qui est venue avec sa belle-sœur. « Je n'avais pas envie d'aller à l'hôpital pour une simple angine alors je me suis rendue ici sur les conseils de ma belle-sœur. Elle a connu ce lieu par le bouche à oreille et est déjà venue plusieurs fois », explique-t-elle. « Maintenant que je connais le mode de fonctionnement, j'irai à la maison médicale la plus proche de mon domicile en cas de nécessité. » Un comportement fréquent qui prouve le bien-fondé de telles structures pour améliorer l'organisation et la continuité des soins au bénéfice des patients. **Lyon,**

Paula Ferreira

Un financement pluriannuel pour assurer la « survie » des maisons médicales

Le Dr François Roche, trésorier de l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérales de Lyon, préconise l'instauration d'un financement sur cinq ans pour garantir la pérennité de ces établissements.

La pérennisation du financement des maisons médicales de garde n'est pas gagnée. A Lyon, les quatre maisons médicales de gardes (MMG), gérées par l'Association de promotion des maisons médicales de gardes libérales de Lyon (APMMGLL), connaissent des difficultés importantes sur ce plan. Pour les quatre établissements, le budget annuel est d'environ 560 000 euros, montant qui inclut le poste du médecin « volant », celui qui effectue des visites. Chaque MMG dispose d'un budget de 135 000 euros par an.

« Jusqu'à présent, l'union régionale des caisses d'assurance maladie a par-

ticipé à hauteur de 460 000 euros par an », nous indique le Dr François Roche, trésorier de l'APMMGLL. « Cette année, la somme qui a été proposée, mais qui devrait être complétée, demeure insuffisante. Elle s'élève à seulement 338 000 euros au lieu des 480 000 euros escomptés », ajoute-t-il. « On nous a notamment informé que les salaires des secrétaires et du chauffeur qui accompagne le médecin volant ne seraient plus financés les soirs de semaine, ce qui représente annuellement environ 116 000 euros », déplore-t-il.

Pour ce médecin, ces postes sont essentiels. Par exemple, les secrétaires participent à la sécurité du lieu en filtrant les arrivées. Autre

exemple: si le médecin de garde est absent, ce sont elles qui appellent la régulation pour qu'un autre médecin d'astreinte soit contacté.

A noter que les praticiens de garde et d'astreinte sont rémunérés 50 euros entre 20 heures et 24 heures. Cette somme est de 150 euros pour les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures. « Rien n'est prévu pour l'astreinte du samedi après midi et, surtout, le financement des secrétaires du samedi après-midi est soumis à la parution du décret qui réintègrera les samedis dans la permanence de soins », regrette François Roche.

32 PATIENTS PAR SOIR

Pour l'heure, les difficultés de financement sont liées à une plus faible activité des maisons médicales situées sur la rive droite: Buyer et Bourgogne. Pour l'administration locale, les quatre MMG doivent atteindre ●●●

ENVIRON 56 % DES PATIENTS SE RENDENT SPONTANÉMENT À LA MMG BERTHELOT

La ville de Lyon compte quatre maisons médicales de garde (MMG): Berthelot et Sarrail, en activité depuis novembre 2003, puis Buyer et Bourgogne dont l'ouverture date respectivement de février et avril 2004. Fin mars 2006, ces quatre établissements comptabilisent un total de 43 600 consultations, dont 18 817 pour la seule MMG Berthelot. Au cours du premier trimestre 2006, ces établissements ont reçu en moyenne 19 patients par soir en janvier, 24 en février et 17 en mars. Pour chaque samedi, dimanche et jours férié, ce nombre atteint en moyenne 150 personnes. Les patients de la MMG Berthelot ont été adressés dans 25,9 % des cas par un service hospitalier d'urgence (la MMG est située à proximité des plusieurs hôpitaux), indiquent les statistiques du dernier trimestre. Parmi les autres modes d'accès à cette MMG, 56 % des patients

sont venus spontanément et 13,7 % suite à un appel de régulation. Dans 98,5 % des cas, les malades retournent à leur domicile.

Le prix de la consultation avec régulation est de 46,50 euros les dimanches et jours fériés et de 62,50 euros entre 20 heures et 24 heures avec une prise en charge de 70 % par l'assurance maladie. Dans ces deux cas, 5 euros supplémentaires sont applicables pour les consultations de nourrissons de 0 à 24 mois et de 3 euros pour les enfants de 2 à 6 ans. Certains médecins acceptent de pratiquer le tiers payant.



P. F.

●●● une moyenne globale de « 32 patients par soir, soit 8 chacune, alors que ce chiffre est actuellement de 25 par soir ». Pour plus de précisions, le seuil exigé par la caisse régionale d'assurance maladie est de deux actes par heure par maison médicale.

Pour augmenter l'activité des deux structures en cause, l'APMMGLL a donc proposé d'étendre leur zone d'influence à deux communes voisines, ce qui pourrait être suffisant, combiné à un meilleur transfert de l'activité hospitalière inutile vers les MMG.

« Comme le recommandait l'évaluateur externe du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville, dans d'autres domaines, les projets de recherche et de développement doivent être subventionnés sur cinq ans, ce qui est plus logique pour évaluer la réussite d'une activité »,

poursuit ce praticien. « Nous espérons donc que le financement deviendra effectivement pluriannuel et uniquement basé sur le cahier des charges préfectoral, comme l'a annoncé le 5 mai le ministre de la Santé. » Il en va de la « survie des maisons médicales ».

NUMÉRO SPÉCIFIQUE POUR LA PERMANENCE DES SOINS

D'autres partenaires participent au financement. La mairie de Lyon a consenti un investissement de 208 000 euros lors de l'aménagement des MMG. Elle prend désormais en charge 60 000 euros par an pour payer les loyers et des frais annexes (eau, électricité...), soit 15 000 euros par MMG. La direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) dégage 25 000 euros chaque année dans le cadre de la politique de la

ville, soit 80 % du salaire et des charges du chauffeur. Un véhicule est mis à disposition par le conseil général. Enfin, le Conseil de l'ordre a financé le standard téléphonique qui permet d'effectuer une régulation au Samu, lors des appels au numéro des MMG (04 72 33 00 33).

Sur ce point, François Roche espère que le gouvernement ne décidera pas de conserver un numéro unique, le 15, pour la permanence des soins. Cela alourdirait « les délais de décroché, parfois trop longs, alors que l'urgence vitale ne peut pas attendre ». Ce généraliste estime que le 15 doit gérer uniquement l'urgence et qu'un numéro comme le 33 00 33, accessible à tous gratuitement, doit être consacré aux pathologies qui peuvent attendre. Il souhaite également que la campagne sur le bon usage du 15 aille dans ce sens. Celle-ci devrait être « lancée avant la fin de l'année », indique le gouvernement.

P. F.



**Aveyron :
sans tabac
ni alcool**

L'Udsma-Mutualité

française Aveyron a participé le 13 avril, à Rodez, à l'organisation d'une soirée intitulée « Faire la fête sans se casser la tête ».

Environ 500 jeunes se sont réunis au lycée La-Roque autour de cocktails sans alcool.

Au préalable, ces élèves ont pu suivre des activités d'expression corporelle et ludique, de danse ou de sport (hockey, escalade, rugby...). Cette manifestation a clôturé un programme de prévention sur le tabac et l'alcool animé par des infirmières de quatre lycées agricoles.

Mohamed Ajoun : 05 65 73 59 45
mohamed.ajoun@udsma.tm.fr

Imprimer
cet article
en format texte

L'accord ou la loi

La date a été fixée par le président de la République. Au 30 juin, assureurs, banquiers et associations de malades et de consommateurs devront trouver un accord qui vise à « améliorer l'accès à l'emprunt et à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé », note **Le Monde** daté de dimanche (pages 21-22). Dans le cas inverse, ce sera le recours à la loi.

La contrainte d'une telle mesure autoritaire en faveur des personnes atteintes de maladies graves (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, hépatite ou encore VIH) vient du navrant constat que la convention Belorgey, plus de quatre années après sa signature, se heurte encore à de fortes résistances et à des dysfonctionnements.

« La convention conclue en septembre 2001 a instauré des critères d'attribution de crédits spécifiques », rappelle **Le Monde**. Elle prévoit notamment la suppression du questionnaire médical pour certains crédits ou le recours à un médecin pour en approuver la validité. Assortis de critères d'âge ou de délais de remboursement bien définis, les dossiers peuvent connaître des refus, mais ne ferment pas totalement l'accès à l'emprunt pour lequel une assurance de prêt est toujours possible.

Dans le cadre des contrats d'assurance-groupe, la convention prévoit le renvoi vers un dispositif d'assurance « de niveau 2 » pour un nouvel examen individualisé. « Si aucune solution n'est trouvée, précise **Le Monde**, le malade peut aller en "niveau 3" devant le "pool des risques très aggravés" où plusieurs réassureurs étudieront le dossier. »

Malgré ces dispositions, le nombre des dossiers refusés reste très élevé. Certains sont toutefois acceptés mais assortis de surprimes très onéreuses qui rendent inabordable le coût du crédit. Par exemple, de 2001 jusqu'en mars 2006, 2 137 demandes d'assurance faites par des malades atteints d'un cancer ont été examinées au 3^e niveau. Seules 300 d'entre elles ont été acceptées.

Aujourd'hui, relève Marc Morel, président du Collectif interassociatif sur la santé (CISS), environ deux millions de personnes sont touchées par un cancer en France. « Si l'on prend en compte l'ensemble des personnes atteintes de maladies graves, ce sont près de six millions de personnes qui sont concernées. » La situation actuelle des malades ne tient également pas compte des progrès médicaux. « L'espérance de vie des malades a fortement augmenté ces dernières années avec

l'arrivée de nouveaux traitements », indique la Dre Françoise May-Levin, conseillère médicale à la Ligue nationale contre le cancer et membre de la section scientifique de la commission Belorgey.

RETRAITES : UNE AUGMENTATION TRÈS ATTENDUE

Attendue depuis le 1^{er} avril dernier, la revalorisation des retraites complémentaires Arcco (pour l'ensemble des salariés du privé) et Agirc (pour les cadres) devrait intervenir le jeudi 18 mai. Le Medef, quelque peu pressé par les associations de retraités, s'est enfin décidé, selon ses termes, à « lâcher un peu de mou » pour valider cet accord.

Comme le confirme **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 6), « cette hausse de complémentaire sera bien de 1,65 %, appliquée au 1^{er} juillet avec effet rétroactif ». Les associations s'en contentent mais ne s'en réjouissent toutefois pas. « Depuis le milieu des années 1980, l'écart se creuse entre les retraites et les salaires », tient à souligner Christian Roche, responsable Agirc à la CGT.

L'avenir n'est pas rassurant. Selon les prévisionnistes, « les actuels cotisants âgés de 30 à 40 ans devraient connaître une décote de 30 % par rapport à ceux qui partent à la retraite actuellement », précise **Le Parisien/Aujourd'hui**.

↳ Frédéric Lavignette

SOCIAL

– « **Le nouveau régime social des indépendants prêt à fonctionner.** » Le régime social des indépendants (RSI), fondé il y a un mois, est en voie de définir sa nouvelle présidence. Le nom du président de ce nouveau dispositif de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants et professions libérales) sera connu à la fin du mois de mai. **Les Echos** page 4.

– « **Ving-trois mesures pour lutter contre l'exclusion.** » Le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE) a adopté vendredi une série de mesures en faveur des bénéficiaires des minima sociaux. Le logement, l'hébergement d'urgence et la santé bénéficieront de ces propositions. **La Tribune** page 6.

– « **Handicap : la solidarité nationale contestée.** » Réaction très vive de l'adjoint au maire de Paris chargé de la vie scolaire, Eric Ferrand, aux propos tenus par le sénateur Philippe Adnot. Ce dernier suggère que l'on puisse récupérer les allocations versées aux personnes handicapées au lendemain de leur mort dans le cas d'une « fortune personnelle ». **Les Echos** page 17.

– « **Pierre Méhaignerie : "un impôt minimum alternatif pour les très hauts revenus"**. » Dans un entretien, le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale est « farouche-

ment opposé » au transfert de l'assiette des cotisations sociales sur la valeur ajoutée. « Cette mesure équivaldrait à une nouvelle taxe professionnelle », estime-t-il. **La Tribune** page 4.

– « **Guillaume Sarkozy : "Je quitte définitivement le Medef"**. » Chargé de la protection sociale au sein de l'organisation patronale, Guillaume Sarkozy estime que le chantier à venir est celui de la protection sociale. Pour lui, « il est indispensable de faire peser une partie du coût de la protection sociale sur la consommation ». **Les Echos** page 4.

SANTÉ

– « **Santé de Chirac : résultats "totalement satisfaisants"**. » L'accident vasculaire du président de la République n'est plus qu'un mauvais souvenir vieux de huit mois. Selon les examens réalisés le 14 mai 2006, la résorption de l'hématome est complète. **Les Echos** page 18.

ET AUSSI...

● Concernant l'épargne salariale, le gouvernement envisage de nouveaux cas de déblocage anticipé de la participation. **Les Echos** page 2.

AGENDA

MAI

17 MAI

La Mutualité française Pays de la Loire organise un séminaire sur le thème « *la place des mutuelles dans le contrat d'objectifs FNMF-union régionale* ». Cette journée se tiendra dans le cadre de la formation aux élus mutualistes de la région. Lieu: Nantes. Informations: Bernadette Grillard au 02 51 44 29 4. Mél.: bernadette.grillard@mutuelles-de-vendee.fr

17 MAI

Le cercle « finance et Mutualité » portera sur le thème du contrôle interne. Lieu: Paris. Information et inscription: sur la page d'accueil de Mutweb, cliquer sur « Services », puis sur « Formation » ou appeler Fabienne Lavalette au 01 40 43 62 45

18 MAI

La Mutualité française Franche-Comté et l'Urcam organisent une journée d'information sur « *le droit de bien vieillir en Franche-Comté* », destinée aux professionnels concernés par le vieillissement. Lieu: Besançon. Information: Monique Seguin-Atlan au 03 81 65 82 86. Mél.: m.seguin-atlan@mutualite-doubs.com

18 MAI

Mutuelle Action organise une conférence-débat sur le thème « *peut-on maigrir en faisant du sport?* » Lieu: Brest. Information: Marc Ménard. Tél.: 02 98 80 99 99

19 MAI

Journée de formation sur le thème « *territoires et santé* »,

organisée par l'union régionale de la Mutualité française Midi-Pyrénées, à l'intention de ses élus. Elle est animée par Bertrand Garros, directeur des stratégies santé à la FNMF. Lieu: Toulouse. Renseignements: Françoise Fabre au 05 62 15 02 87

22 MAI

Formation intitulée « *L'éducation thérapeutique: un enjeu pour la Mutualité* ». Cette session est organisée par la Mutualité française Rhône-Alpes. Lieu: Lyon. Information et inscription: Nucia Gabeau. Tél.: 04 78 95 82 94. Mél.: n.gabeau@mutualite-francaiserhone.fr

23 MAI

Séminaire régional de prévention organisé par la Mutualité française Bourgogne. Thème de cette journée: « *La place des mutuelles dans le contrat d'objectifs FNMF-union régionale* ». Elle s'adresse aux élus et aux techniciens des mutuelles implantées en Bourgogne. Lieu: Autun. Informations: Guillaume Gardin. Tél.: 03 80 50 11 37. Mél.: urmb.bourgogne@wanadoo.fr

23 MAI

Formation sur le dossier de suivi pharmaco-thérapeutique (DSPT). Cette session est organisée par l'Union nationale des services ambulatoires mutualistes (Unsam). Elle s'adresse à l'ensemble de l'équipe officinale. Lieu: Lille (Nord). Le 15 juin, la formation aura lieu à Saint-Etienne

(Loire).

Le nombre de places est limité. Renseignement et inscription: Catherine Baron. Tél.: 01 40 43 64 04

30 MAI

Conférence de la Mutualité française Gironde, en partenariat avec l'association girondine pour le dépistage des cancers (Agedica), sur « *cancer du sein: freins et comportements face à la maladie et au dépistage* ». Lieu: Port Sainte-Foy. Informations: Alexandre Dubos. Tél.: 05 56 24 17 43. Mél.: prevention33@mutualite33.fr

JUIN

1^{ER} JUIN

Soirée ciné-santé organisée par la Mutualité française Gironde

sur le thème « *suicide: autopsie d'une souffrance* ». Projection du film *The Virgin suicides*, de Sofia Coppola, suivie d'un débat animé par des pédopsychiatres et un médecin urgentiste.

Lieu: Bordeaux.

Informations: Alexandre Dubos. Tél.: 05 56 24 17 43. Mél.: prevention@mutualite33.fr

19 JUIN

Première journée de prévention régionale organisée par l'union régionale de la Mutualité française Nord-Pas-de-Calais. Cette manifestation s'adresse aux élus et aux techniciens des mutuelles implantées dans cette région. Lieu: Lille.

Renseignement et inscription: Stéphanie Gonzalez. Tél.: 03 20 62 79 59

SOLUTIONS MOTS CROISÉS N° 19

par Briac Morvan

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	V	A	C	C	I	N	A	T	I	O	N
II	I	N	A	L	T	E	R	A	B	L	E
III	T	A	C	I	T	U	R	N	E		C
IV	A	L		P		V	I	T	R	E	E
V	M	Y	E		R	E	V	I	E	N	S
VI	I	S	L	E		S	A	N		F	S
VII	N	E	I	G	E		G	E	L	A	I
VIII	E		T	A	C	H	E	T	A	N	T
IX	S	C	E	L	L	E	S		S	T	E

Précisions:

OL: Olympique lyonnais. ECL: écran à cristaux liquides. CAC: cotation assistée en continu. ITT: incapacité totale de travail. FS: Ferrovie dello Stato.

AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication:** Jean-Martin Cohen Solal – **Coordination éditoriale:** Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef:** Jean-Michel Molins (3478) – **Secrétaire de rédaction:** Marie-Laure Gros – **Maquettiste:** Jérôme Saillard – **Rédacteurs:** Martine Ciprut (3379), Paula Ferreira (3308), Christophe de La Mure (6286), Milène Leroy (3534), Pascal Renaudineau (3361), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe:** Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.:** composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.:** prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse:** Christelle Cros (6326) – **Emission/ réception:** Hélène Levamis. **Tél.:** 01 40 43 33 70. **Mél.:** helene.levamis@mutualite.fr